



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie

**Récépissé de déclaration de changement d'exploitant
site soumis à autorisation
n° UBDEO/ERC/22/137 en date du 12 octobre 2022
Société CARRÉ RECYCLAGE sur la commune de
La Chapelle du Bois des Faulx**

Le préfet de l'Eure

VU

le Code de l'environnement et notamment son titre 1^{er} du livre V et notamment l'article R 512-68,

l'arrêté préfectoral n° D1-B1-11-108 du 15 février 2011 autorisant la SARL CARRÉ à exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement sur la commune de La Chapelle du Bois des Faulx (27930),

l'arrêté préfectoral complémentaire n° UBDEO/ERC/22-122 du 1^{er} septembre 2022 modifiant l'arrêté préfectoral n° D1-B1-11-108 du 15 février 2011 de la SARL CARRÉ située sur la commune de La Chapelle du Bois des Faulx (27930),

CERTIFIE

Avoir reçu le 21 avril 2022, l'extrait Kbis joint à la déclaration de changement d'exploitant à compter du 1^{er} avril 2022 de la société CARRÉ RECYCLAGE dont le siège social est situé ZA les Castelliers à La Chapelle du Bois des Faulx (27930), pour une installation exploitée à la même adresse.

ARTICLE 1 - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE ET D'EXPLOITANT

Ancienne dénomination sociale :

SOCIÉTÉ	SARL CARRÉ
SIÈGE SOCIAL	ZA des Heudrons "les Faulx" 27400 HEUDREVILLE sur Eure
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	ZA les Castelliers 27930 La Chapelle du Bois des Faulx
SIRET ÉTABLISSEMENT	347 479 966 00033
DIRECTEUR	Monsieur Alain CARRÉ

Nouvelle dénomination sociale :

SOCIÉTÉ	CARRÉ RECYCLAGE
SIÈGE SOCIAL	ZA les Castelliers 27930 La Chapelle du Bois des Faulx
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	ZA les Castelliers 27930 La Chapelle du Bois des Faulx
SIRET ÉTABLISSEMENT	347 479 966 00041
DIRECTEUR	Monsieur Julien VERLEYEN

ARTICLE 2 - ARRÊTÉS APPLICABLES

Sont notamment applicables à l'établissement les prescriptions qui le concernent des textes cités ci-dessous.

Dates	Textes
15/02/2011	Arrêté préfectoral n° D1-B1-11-108 du 15 février 2011 autorisant la SARL CARRÉ à exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement sur la commune de La Chapelle du Bois des Faulx (27930)
01/09/2022	Arrêté préfectoral complémentaire n° UBDEO/ERC/22-122 du 1 ^{er} septembre 2022 modifiant l'arrêté préfectoral n° D1-B1-11-108 du 15 février 2011 de la SARL CARRÉ située sur la commune de La Chapelle du Bois des Faulx (27930)

Il est de la responsabilité de l'exploitant de se référer aux arrêtés ministériels en vigueur, relatifs aux prescriptions générales, applicables au titre des rubriques de son activité.

Pour le préfet et par délégation,

La secrétaire générale de la préfecture



Isabelle DORLIAT-POUZET